





Avancement du programme d'actions et propositions de programmations

Rapport rédigé par Axel VILLARD-MAUREL et Stéphane JEREMIE, co-animateurs du Contrat de la Baie de Fort-de-France, avec la collaboration des partenaires et membres du Comité de Baie

Synthèse des informations collectées de de septembre 2014 à septembre 2015.

retour au sommaire



Depuis la signature du Contrat de Baie le 7 mai 2010, et dans un contexte de refonte de l'action publique territoriale, ce sont désormais 42 parties prenantes du Comité de Baie du Contrat de Baie de la baie de Fort-de-France qui concourent à la protection des milieux aquatiques de la plus grande baie de Martinique et de son bassin versant.

Après cinq années de fervent travail, le programme affiche un avancement certain. Afin de s'assurer de l'initiation de l'ensemble de ses actions, celui-ci a été prorogé de deux années supplémentaires, qui nous permettront d'évaluer et d'envisager les contours de son évolution.

Ce premier contrat de territoire mis en œuvre en Martinique se révèle être une enceinte propice aux échanges et transferts de connaissances de cultures et de mutualisation de moyens entre acteurs de l'eau et autres contributeurs publics pour améliorer l'environnement. Ces efforts ont permis rapidement d'apporter une valeur sociale et économique à cet espace en raison de son classement au club des plus belles baies du monde

Toutes ces constructions nécessitent une mobilisation plus renforcée, plus partagée étant donné les bénéfices locaux et territoriaux qui

sont constatés. Cette dynamique illustre par ailleurs, que chaque point d'amélioration donne une opportunité concrète à l'action de chacun.

A ce stade de son histoire, ce Contrat de Baie - Baie de Fort-de-France permet de proposer un bilan préliminaire de son action après cinq années d'exercice. Au-delà de la reconnaissance partagée de son utilité, de sa relative efficacité, tout un chacun partage la nécessité d'inscrire cette initiative dans la durée.

Je ne peux qu'encourager les échanges et partenariats initiés, dont le renforcement est le gage de l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés en 2010.

Au-delà de son rôle premier de protection de la Baie, j'aimerais partager mon souhait d'un contrat

Le mot du Président

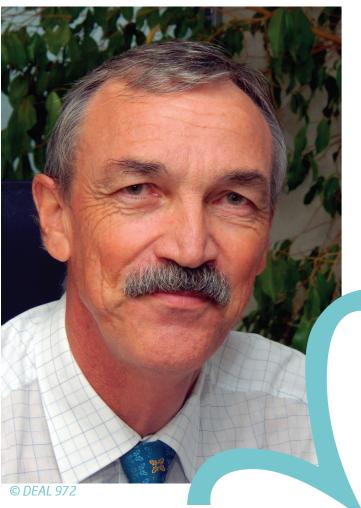
intégrant progressivement une dimention sociale et économique, créatrice d'activités durables et d'emplois.

A ce stade, force est de constater que l'action de terrain, notamment les relevés de l'observatoire des mesures environnementales permettent d'orienter l'action publique. Une amorce d'évaluation environnementale est encourageante et elle incite à renforcer nos efforts de gouvernance et de synergie entre organisations, instances et pilotes. Au regard de ces résultats, je souligne l'efficacité de notre démarche et je félicite l'implication de toutes les parties prenantes.

Les conclusions de cette fin de programme 2015 quoique incomplètes, suggèrent d'inscrire cette initiative sur le long terme. Il semble que les facteurs de l'engagement de chaque partenaire reposent sur les notions de progrès, de valeur sociale et de partage de notre dynamique.

Garantissons donc à notre slogan « *L'engagement de tous, l'action de chacun* », la volonté de concrétiser la réalisation de notre programme d'action pour l'achever entièrement à l'horizon 2017.

Monsieur **Yvon PACQUIT**Président du Comité de la Baie de Fort-de-France



La directive-cadre de 2000 a fixé à tous les pays d'Europe un objectif de bonne qualité des eaux pour 2015. En cohérence avec cet objectif général, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Martinique a défini des priorités locales et des orientations qui s'imposent à tous les utilisateurs de l'eau et des milieux aquatiques, afin notamment de reconquérir la qualité de ces milieux.

Cet objectif global de bonne qualité concerne bien évidemment la baie de Fort-de-France où le constat partagé est une qualité moyenne ou médiocre des masses d'eau, liée à une hypersédimentation et à une contamination par les activités humaines.

Ces activités s'étalant sur le tiers de la Martinique et concernant les trois-quarts de sa population, il était indispensable de créer une structure dans laquelle tous les acteurs responsables devaient être rassemblés, afin qu'ils coordonnent leurs efforts, d'abord dans la définition d'un programme d'actions efficace, et ensuite qu'ils s'accordent et s'entraident sur la mise en place effective de ce plan d'actions.

Si le constat était relativement aisé à effectuer, la mise en commun des maîtrises d'ouvrages au sein

d'un cadre de concertation et de décision adapté fut plus complexe. Premier contrat de milieu de Martinique, le contrat de la baie de Fort-de-France a finalement pris corps en 2010, et a fixé ses priorités et le plan d'actions correspondant. La CACEM a accepté d'en porter l'animation et l'organisation, lourde tâche faisant parfois oublier que la maîtrise d'ouvrage des actions reste, quant à elle, attachée à chaque acteur, signataire et partenaire du contrat

Constat, gouvernance, objectifs, plan d'actions : la démarche peut paraître simple, et un observateur extérieur peut s'interroger, aujourd'hui, sur les résultats obtenus et s'impatienter des délais nécessaires pour atteindre ces objectifs partagés.

Aussi faut-il souligner que cette démarche doit nécessairement s'inscrire dans la durée :

- pour s'adapter à l'inertie des milieux naturels, dont la qualité s'améliorera progressivement et non brutalement (sa dégradation étant malheureusement plus simple à provoquer),
- pour permettre aux différents maîtres d'ouvrages de mobiliser les moyens nécessaires pour supprimer et compenser les atteintes au milieu dont ils sont responsables.

Si la Martinique peut donc s'enorgueillir de ce premier contrat de milieu, dont la structuration et la feuille de route sont maintenant bien définies, il faut accepter l'idée qu'il devra être prolongé une fois, deux fois, assez en tout cas pour que les effets des efforts de chacun soient mesurables et visibles.

La voie est tracée, la volonté politique est affirmée, l'adhésion de l'ensemble des acteurs et habitants reste à conforter pour que chacun ait conscience que la baie de Fort-de-France est le réceptacle et donc le témoin de nos actions.

Dans cet esprit, l'Etat, et notamment les services de la DEAL, continuera à apporter son soutien technique et financier aux programmes d'actions qui devront s'étaler encore sur une dizaine d'années, afin de retrouver la qualité passée de ces eaux, pour le plus grand plaisir de chacun.

Monsieur **Jean-Louis VERNIER**Directeur adjoint de la DEAL

Le mot de la DEAL



Sommaire

Thème A.

Assainissement des eaux usées domestiques

16	A.1.	Audit / planification
16	Action A.1.1.	Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement (Odissy)
18	Action A.1.2.	Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement (SICSM
18	A.2.	Réseaux d'eau usées
18	Action A.2.1.	Extension de la collecte des eaux usées (SICSM)
19	Action A.2.2.	Extension de la collecte des eaux usées (ODYSSI)
19	Action A.2.3.	Raccordement dans la zone desservie par l'AC
19	Action A.2.4.	Réhabilitation des réseaux défectueux (SICSM)
20	Action A.2.5.	Réhabilitation des réseaux défectueux (ODYSSI)
20	Action A.2.6.	Transfert des effluents de la STEP de Fond Lahaye vers la STEP de la Pointe des
21	A.3.	Nègres Poste de relevage
21	Action A.3.1.	Equipement des postes de relevage de Fond Lahaye et Madiana
21	Action A.3.2.	Equipement des postes de relevage de l'Anse à l'Ane
21	A.4.	Station d'épuration urbaine
21	Action A.4.1.	Fiabilisation du fonctionnement hydraulique de la STEP de Dillon
21	Action A.4.2.	Diagnostic de l'émissaire en mer de la STEP Anse Marette
23	Action A.4.3.	Extension STEP Gaigneron et transfert des effluents
23	Action A.4.4.	Etudes de filières d'assainissement pour Ducos, Rivière Salée et Saint-Esprit
24	Action A.4.5.	Améliorer performances épuratoires de la STEP de Pelletier
25	A.5.	Assainissement autonome
25	Action A.5.1.	Groupe technique de réflexion et de recherche appliquée sur l'assainissement autonome
25	Action A.5.2.	Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome (Odyssi)
25	Action A.5.3.	Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome (SICSM)
25	Action A.5.4.	Mettre aux normes les « points noirs »

Assainissement des eaux pluviales urbaines

26	B.1.	Audits/ réflexions préalables
26	Action B.1.1.	Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales
26	Action B.1.2.	Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales
27	B.2.	Maitrise des eaux pluviales
27	Action B.2.1.	Travaux de maîtrise des eaux pluviales découlant des schémas directeurs d'assainissement pluvial



Thème C.

Pollutions industrielles, artisanales et portuaires

28	C.1.	Audits préalables
28	Action C.1.1.	Groupe de travail sur les projets de zones d'activités
29	Action C.1.2.	Etude diagnostic préalable aux audits environnementaux (C1.3)
29	Action C.1.3.	Audits environnementaux sur les sites d'activités industrielles, artisanales et commerciales
20	Action C 1 /	
30	Action C.1.4.	Audits environnementaux des activités portuaires
30	C.2.	Industrie / artisanat
30	Action C.2.1.	Conventions de rejet entre les industries et artisans et les collectivités
32	C.3.	Equipements des ports
32	Action C.3.1.	Mise en œuvre des actions découlant des audits environnementaux
32	C.4.	Dragage
32	Action C.4.1.	Etude sur la gestion des matériaux de dragage

Thème D. Pollutions phytosanitaires

34	D.1.	Qualité des eaux / usages				
34	Action D.1.1.	Tableau de bord « pesticides » à l'échelle du Contrat de Baie				
38	D.2.	Pollutions phytosanitaires agricoles				
38	Action D.2.1.	Réaliser des diagnostics d'exploitation pesticides				
40	Action D.2.2.	Equiper les exploitations agricoles contre les pollutions ponctuelles pesticides				
41	Action D.2.3.	Expérimentations de pratiques agro-environnementales sur sites pilotes				
47	Action D.2.4.	Diffusion des résultats des expérimentations sur les sites pilotes et bilan de				
		leur mise en œuvre (animation, sensibilisation)				
49	Action D.2.5.	Généraliser le traitement des effluents de traitement fongicide post-récolte				
		des bananes				
53	D.3.	Pollutions phytosanitaires non agricoles				
53	Action D.3.1.	Plans de Désherbage Communaux				
54	Action D.3.2.	Formation des agents des collectivités territoriales responsables du				
		désherbage				
55	Action D.3.3.	Communication et sensibilisation des particuliers aux bonnes pratiques				
		phytosanitaires				



Thème E. Erosion / Aménagement de l'espace rural

58	E.1.	Connaissance des phénomènes
58	Action E.1.1.	Suivi sur 2 bassins versants tests des phénomènes d'érosion et de transport solide
60	E.2.	Erosion à la parcelle
61	Action E.2.1.	Expérimentations de pratiques agro-environnementales sur sites pilotes
61	Action E.2.2.	Diffusion des résultats des expérimentations sur les sites pilotes et bilan de leur mise en œuvre (animation)
61	E.3.	Aménagement de l'espace rural
61	Action E.3.1.	Diagnostic du risque érosif à l'échelle du parcellaire agricole et des bassins versants
62 62	Action E.3.2. Action E.3.3.	Etude sur le génie végétal Etude diagnostic préalable à des actions de reboisement



75

Milieux aquatiques

66	F.1.	Cours d'eau
67	Action F.1.1.	Définition d'une structure porteuse des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau
68	Action F.1.2.	Cellule de travail sur les travaux d'entretien sur cours d'eau
69	Action F.1.3.	Mise en place de sites pilotes de restauration de berges par des techniques alternatives
70	Action F.1.4.	Formation sur les techniques alternatives pour le renforcement et la protection de berges
71	Action F.1.5.	Définition de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau
72	Action F.1.6.	Réaliser des diagnostics sur les ouvrages hydrauliques
75	Action F.1.7.	Réaliser les travaux nécessaires pour réduire le linéaire influencé et assurer une continuité écologique
75	F.2.	Milieu marin
75	Action F.2.1.	Cartographie des écosystèmes mangroves et herbiers
75	Action F.2.2.	Cartographie des zones de sédimentation
75	Action F.2.3.	Réalisation d'une modélisation hydro-sédimentaire de la baie

Description générale du programme de modélisation

retour au sommaire

76		Volet « SOCLE »
76		Modélisations hydro-sédimentaires thématiques
77		Volet « Diffusion et Communication »
78		DUREE DES TRAVAUX
79	F.3.	Mangroves
79	Action F.3.1.	Classement de la mangrove de Génipa en réserve naturelle régionale

07

Thème G.

Pilotage et suivi du Contrat de Baie de la Baie de Fort-de-France

de
25
25
ie
lU
ts
lu
ie ts

Introduction

Cinq années après la signature du Contrat de Baie de la Baie de Fort-de-France, celui-ci entre dans une phase charnière de prorogation de 2 ans (2015-2017). Tout en poursuivant au maximum l'avancée des 65 actions inscrites à son programme, cette période visera à évaluer son impact (environnemental, technique et financier) et à préparer le programme du futur Contrat de Baie.

Pour mener à bien cette mission, le Contrat de Baie s'inscrit dans une nouvelle dynamique d'animation et de coopération, en renforçant son équipe, ses représentations et ses collaborations.

En tant qu'outil de déclinaison du SDAGE, et premier Contrat de ce type en Martinique, il joue un rôle de pilote dans le Réseau Martiniquais des Politiques de Territoires. Rappelons que deux autres contrats territoriaux sont en cours de préparation.

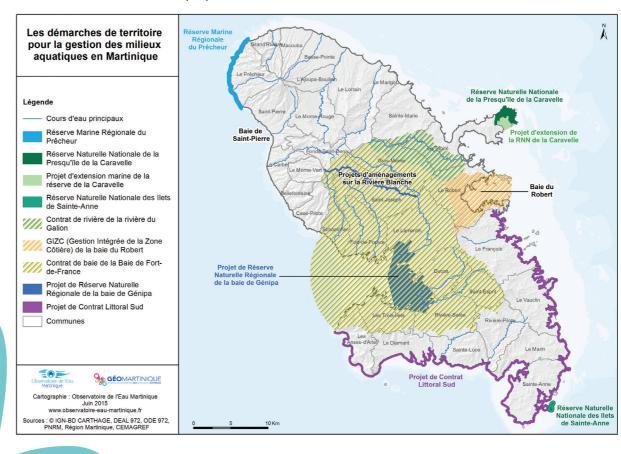


Figure 1 : les démarches de territoire en Martinique (ODE)

Enfin, au-delà d'un simple programme d'actions, le Contrat de Baie souhaite jouer pleinement son rôle de réseau diffusant et valorisant les actions entreprises par l'ensemble de ses membres et partenaires. Il se veut être l'une des plateformes de partage, de discussion et de prise de décisions dans le but ultime d'une amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes de la Baie et de son bassin versant.



Synthèse

Des progrès majeurs ont été constatés dans chacun des 7 thèmes déclinés dans le programme d'action du Contrat de Baie, et ce, grâce aux collaborations avec ses partenaires, rendues de plus en plus pertinentes et efficaces. Il s'ensuit un partage de résultats et d'enseignements cruciaux, indispensables à l'effort actuel de **restauration et de valorisation des milieux aquatiques.**

Le **thème A** consacré à l'assainissement des eaux domestiques, a été motivé par la volonté de réduire drastiquement les rejets qui pénalisaient les masses d'eau littorale. L'exercice d'un diagnostic rigoureux, sur les réseaux collectifs (stations d'épurations et réseaux d'eaux usées) et autonome a révélé les points d'amélioration. Il s'avère que les marges d'amélioration sont fortes (eg. Assainissement autonome), et que l'impact environnemental demeure difficile à évaluer. Au fur et à mesure du renforcement de l'action publique, la sensibilisation sur le renouvellement des infrastructures amorce durablement la portée du Contrat de Baie au regard des collaborations (Odyssi, SICSM) entre organisations en charge du contrôle des territoires du bassin versant.

L'assainissement collectif a progressé; les diagnostics précis ont favorisé les travaux de réhabilitation des réseaux défectueux. Année après année, dans le cadre de ce Contrat, un dépassement des objectifs initialement fixés est obtenu. Des objectifs plus ambitieux étalonneront une meilleure efficacité de la collecte et l'amélioration du service rendu aux usagers. Les efforts doivent s'intensifier pour étendre le réseau de collecte même si chaque contributeur dépasse ses objectifs. Dans l'ensemble, les travaux planifiés ont été réalisés et les stations d'épuration ont des rendements en nette amélioration. L'assainissement collectif présente par ailleurs la plus grande marge de manœuvre à court terme.

Le **thème B** est consacré à la gestion des eaux pluviales. Cet effort complète la volonté d'améliorer la qualité de l'eau du bassin versant et de la Baie. En effet, les eaux pluviales n'étant à ce jour pas traitées, elles transportent par ruissellement des agents polluants qui contaminent les cours d'eau, jusqu'à la Baie. Le comité de pilotage mis en place a permis d'enclencher un travail de valorisation du guide de recommandations pour la mise en place des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales, ainsi que les autres outils existants utiles à la mise en œuvre de travaux et de construction des ouvrages.

L'impact environnemental de l'industrie, de l'artisanat et des activités portuaires est traité par le **thème C**, qui demeure une préoccupation centrale sur le territoire du Contrat de la Baie de Fort-de-France. Toutes les actions amorcent, ici, une prise en compte de l'activité d'un véritable berceau commercial local Martinique, pouvant inspirer l'art de la gestion intégrée dans la Caraïbe. Les sources de contaminations sont potentiellement nombreuses, par la diversité des activités rejetant des composés différents, autant que par la toxicité des rejets et la densité des zones d'activité sur le territoire.

Alors qu'un ensemble d'audits environnementaux existe, certaines études achevées peinent à être valorisées et les actions de régulations tardent à se mettre en place. Les entreprises volontaires engagent leurs signatures de convention pour favoriser l'intervention des professionnels d'assainissement pour la collecte des polluants et résidus des activités commerciales. Ce réflexe concourt à démontrer que le développement de l'activité économique est compatible avec une amélioration de la qualité des milieux.

Les problématiques chères à ce thème sont identifiées : i) la gestion des déchets non valorisables, ii) la mise en conformité des activités portuaires, iii) la gestion des matériaux de dragage. Chaque dossier présente ses complexités, cependant la volonté de chaque partie prenante s'intensifie dans un contexte

de montée en puissance de la nouvelle gouvernance portuaire qui consacre un effort soutenu au développement des aménagements et la mise en place de solutions les plus adaptées.

Le **thème D** regroupe les problématiques liées à la contamination des écosystèmes par les produits phytosanitaires. L'étude et le suivi des filières les plus utilisatrices de ces molécules permettent d'orienter les efforts de de recherche et de développement des différentes filières. Depuis le début du Contrat, d'importants progrès ont été réalisés dans les grandes filières de productions, et notamment la banane. Par ailleurs, le curseur progresse favorablement en ce qui concerne l'utilisation de ces produits en zone non-agricole et dans la filière de diversification agricole, où la marge de manœuvre existe.

Le **thème E** est consacré à la lutte contre l'érosion. Il semble être le thème où les actions peinent le plus à se mettre en œuvre. Le Contrat de Baie devra jouer un rôle central dans le lancement d'études de ces phénomènes et de leurs conséquences afin d'orienter les actions préventives ou correctives qui ont commencé à se mettre en œuvre.

Les milieux aquatiques font l'objet d'une attention particulière du Contrat de Baie par le biais du **thème F**. Celui-ci aborde les questions de gouvernance, identifie les problématiques de gestion et propose le développement de solutions techniques nouvelles permettant d'assurer le bon état des berges, le bon état hydraulique et écologique de ces écosystèmes jouant un rôle de trait d'union entre le bassin versant et la baie.

Aujourd'hui, le milieu marin fait l'objet d'une documentation très poussée, par le biais de nombreuses études. Des cartographies plus précises portent sur les mangroves et herbiers pour une meilleure description des aspects fonctionnels des biocénoses. Ce bénéfice permet d'alimenter une réflexion plus appropriée à des fins de gestion.

Les travaux se perfectionnent notamment sur le volet de la connaissance sédimentaire de la colonne d'eau dans la Baie. Le BRGM suite au schéma de fonctionnement hydro-sédimentaire de la façade littorale de Schœlcher (2013-2014). Cet effort prospectif sera étendu à la modélisation hydro-sédimentaire de la Baie de Fort-de-France. Ce projet applicable en 2016, permettra de comprendre l'évolution des sédiments, comprendre les facteurs de charriage et de sédimentation pour une meilleure gestion de l'impact de l'activité humaine sur le milieu.

Dans une autre mesure, le classement de la mangrove de Génipa en cours poursuit sa concrétisation dans un contexte d'évolution des négociations entre partenaires locaux.

Enfin, le **thème G** dresse les objectifs en matière de suivi de l'ensemble des thématiques du Contrat de Baie, de la cellule d'animation du Contrat à la mise en place des réseaux de suivi des indices d'évaluation du Contrat.

En 2015 la cellule d'animation s'est vue renforcée par le recrutement d'un 2° co-animateur, accentuant l'effort de suivi des actions relatives aux pollutions phytosanitaires, à l'érosion et aux cours d'eau. La représentation du Contrat de Baie est également renforcée par ce biais.

La période 2010-2015 a permis d'instaurer et de rendre opérationnel le réseau de suivis.

retour au sommaire

Un programme de communication, en cours d'élaboration, permettra, dans un contexte de prorogation 2015-2017, de remobiliser les partenaires du comité de baie en vue d'optimiser le suivi et le partage des informations.



THÈME A

Assainissement des eaux usées domestiques

A.1. Audit / planification

Action A.1.1. Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement (Odissy)

1er indicateur : linéaire de réseau à diagnostiquer

Trois types de diagnostics sont mis en œuvre par ODYSSI pour s'assurer de la conformité du réseau d'assainissement collectif : l'inspection visuelle, le test à la fumée et le contrôle visuel par le repérage et la vérification.

Le linéaire de réseau d'assainissement inspecté par commune au cours de l'année 2014 est le suivant :

REALISATION DE 4,05 KM D'INSPECTION TELEVISUELLE

FORT-DE-FRANCE	LE LAMENTIN	SCHŒLCHER	SAINT-JOSEPH
1,27 km	2,35 km	0,35 km	0,084 km

REPERAGE ET VERIFICATION DE 5.37 KM DE RESEAU

FORT-DE-FRANCE	LE LAMENTIN	SCHŒLCHER	SAINT-JOSEPH
1,26 km	2,93 km	0,34 km	0,84 km

CONTROLE DE RACCORDEMENT PAR TEST A LA FUMEE

	Nombre d'habitations testées	Nombre d'anomalies détectées	Surface de mauvais raccordement estimée
LE LAMENTIN	250	20	2 728 m ²

2º indicateur: diagnostic du fonctionnement des postes de refoulement

Action réalisée et terminée en 2012, présentée dans le rapport annuel du Contrat de Baie 2012.

3º indicateur: diagnostic du fonctionnement des stations d'épuration

ODYSSI exploite 9 stations d'épuration sur le territoire de la CACEM d'une capacité unitaire de 2 500 à 60 000 équivalents habitants et d'une capacité cumulée de 178 000 équivalents habitants.

Ces stations d'épuration font l'objet de contrôles inopinés de la part des services de l'Etat et d'une auto surveillance au quotidien par l'exploitant.

Les rendements épuratoires atteints sur ces stations, au cours de l'année 2014, sont les suivants :

			Rendement en %		
Station d'épuration	Commune	Equivalent Habitant	Mes	DCO	DB05
Pointe des Nègres	Schælcher	30 000	96	91	96
Fond Lahaye		4 000	94	93	98
Rosière	Saint-Joseph	2 500	96	93	98
Godissard	Fort-de-France	13 000	98	92	94
Dillon 1		25 000	98	91	98
Dillon 2		60 000	98	94	98
Gaigneron		35 000	99	95	99
Acajou	Le Lamentin	5 000	45	53	63
Pelletier	lletier	3 500	99	96	99

Toutes les stations d'épuration ont des rendements épuratoires conformes à la réglementation à l'exception de la station d'épuration d'Acajou qui sera déconstruite et remplacée par un poste de refoulement en 2016.

De même, ODYSSI exploite 19 mini stations d'épuration sur le territoire de la CACEM d'une capacité unitaire de 25 à 1 200 équivalents habitants et d'une capacité cumulée de 5 000 équivalents habitants:

- 12 sur Saint-Joseph (Choisy, Hameaux, Presqu'île, rivière Blanche Nord, rivière Blanche Sud, Ramedace Nord, Ramedace Sud, Bambou Duchamps, Morne Basset 1, Morne Basset 2, Gondeau Monrose et Belle Etoile);
- trois sur Fort-de-France (Lunette Bouillé, Modeste et Charmille);
- quatre sur Le Lamentin (Long Pré, Sarrault, Roche Carré et Centre Nautique du Lamentin).

Les bilans 24 h réalisés sur les ouvrages de traitement sont conformes à l'exception des mini stations d'épuration de rivière Blanche Nord (forte charge en entrée), Presqu'île (forte charge en entrée), Ramedace

A

THÈME

retour au sommaire

Nord, Sarrault (Taux de Matières En Suspension, MES, non conforme), Roche Carré et Centre Nautique du Lamentin (impossible d'installer un seuil car ouvrage non configuré pour les prélèvements), Morne Basset 2 (Taux de Matières En Suspension, MES, non conforme).

Dans le cadre de ses missions, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a piloté au cours de l'année 2014 la rétrocession dans le domaine public d'une mini station d'épuration à TIVOLI sur la commune de Fort-de-France d'une capacité de 150 équivalents habitants. Des travaux de réhabilitation ont été entrepris par ODYSSI pour réhabiliter la mini station pour un montant de 100 k€ HT.

Action A.1.2. Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement (SICSM)

Avancement _____ 100 %

A.2. Réseaux d'eau usées

Action A.2.1. Extension de la collecte des eaux usées (SICSM)

Le SICSM continue dans sa politique d'extension de réseau en répondant aux différentes demandes des mairies et en régularisant les habitations situées en zone collective. Un montant de 125 000 € HT a été engagé pour cette année de fin de programme. L'état d'avancement de cette action élevé (125 %) suggère un niveau de satisfaction idéal en 2017.



Action A.2.2. Extension de la collecte des eaux usées (ODYSSI)

Avancement _____ 70 %

THÈME

Les extensions de réseau réalisées et mis en service en 2014 sont les suivantes:

• pose de 105 ml de réseau d'assainissement sur la commune de Schœlcher et 300 ml sur Fort-de-France. Ces extensions représentent un montant global de travaux de 233 k€ HT.

Des études ont été menées en 2014 pour supprimer la mini station de Vieux Moulin à Fort-de-France afin d'étendre le réseau à ce secteur. De même, des études d'extension de réseau d'eaux usées ont été réalisées en vue de mener des travaux en 2015 aux quartiers Cité Saint Georges à Schœlcher (1 000 équivalents habitants), Les Hauts de Californie au Lamentin (1 000 équivalents habitants) et Gondeau à Fort-de-France (1 200 équivalents habitants).

Action A.2.3. Raccordement dans la zone desservie par l'AC (particuliers)



Action A2.3 - Raccordement dans la zone desservie par l'AC

Action A.2.4. Réhabilitation des réseaux défectueux (SICSM)

Cette campagne de réhabilitation entamée par le SICSM depuis 2010 suit son cours. Les travaux portant sur les conduites principales d'eaux usées du territoire communal de Ducos sont achevés.

Ces derniers ont mobilisé 1 500 000 € HT d'investissement.



Ceux qui concernant les réseaux du Saint-Esprit vont débuter en fin 2015. Les éléments de planification sont progressivement mis au point.

Par ailleurs, le SICSM continue à réhabiliter de petits tronçons via son marché à bon de commande. Un effort financier de 275 000 € HT a été accompli en 2015. L'actuel linéaire atteint une longueur de 3,5 km.

Action A.2.5. Réhabilitation des réseaux défectueux (ODYSSI)

Avancement _____ 80 9

Plusieurs chantiers ont été menés en 2014 sur le territoire de la CACEM pour réhabiliter ou renouveler les réseaux d'assainissement défectueux :

- renouvellement du réseau d'assainissement sur l'avenue Maurice Bishop sur un linéaire de 1 100 mètres pour un montant de 990 k€ HT;
- renouvellement du réseau d'assainissement sur la RN3 sur un linéaire de 720 mètres pour un montant de 577 k€ HT:
- renouvellement de 215 ml de réseau d'assainissement sur la commune de Schœlcher et 798 ml sur Fort-de-France (cité Dillon) pour un montant global d'environ 763 k€ HT.

Action A.2.6. Transfert des effluents de la STEP de Fond Lahaye vers la STEP de la Pointe des Nègres

Avancement 80 %

Cette opération est partiellement réalisée.

La première tranche de travaux relative à l'extension du réseau et à la construction de 2 postes de refoulement à la rue du Muguet et à l'Impasse du Lido est achevée. Les installations sont en service depuis la fin de l'année 2013. Ces investissements favorisent l'amélioration de l'environnement des administrés et la qualité des eaux de baignade de la commune de Schœlcher.

L'appel d'offres relatif la deuxième tranche de travaux qui consiste à la reconstruction du poste de refoulement de Fond Lahaye a été lancé en juin 2015. L'année 2014 a été consacrée aux études nécessaires à la réalisation de la 2° tranche de travaux : reconstruction du poste de refoulement de Fond Lahaye. Cette 2° phase est sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence des 50 pas géométriques dans le cadre du projet d'aménagement du front de mer de Fond Lahaye. La maîtrise d'œuvre a été notifiée par le maître d'ouvrage en 2013 au bureau d'études SAFEGE.

A.3. Poste de relevage

Action A.3.1. Equipement des postes de relevage de Fond Lahaye et Madiana (ODYSSI)

vancement _____ **BBBBBB** 100 %

Action A.3.2. Equipement des postes de relevage de l'Anse à l'Ane (SICSM)

Avancement ______ 100 %

Les points d'amélioration des années précédentes ont été tous traités. L'objectif attendu est atteint.

Les postes de refoulement de l'Anse à l'Ane sont maintenant opérationnels. Cette opération a nécessité un investissement de 175 000 € HT.

A.4. Station d'épuration urbaine

Action A.4.1. Fiabilisation du fonctionnement hydraulique de la STEP de Dillon (ODYSSI)

Avancement _____ 100 %

Dans la continuité des travaux de fiabilisation menés en 2013 pour un montant de 500 k€, il a été réalisé en 2014 le remplacement du Clifford de la filière 1 de la station d'épuration de Dillon pour un montant de 5 000 euros.

Action A.4.2. Diagnostic de l'émissaire en mer de la STEP Anse Marette (SICSM)

Cet objectif est atteint.

Le SICSM a réalisé récemment des travaux de confortement de l'attache de l'émissaire ainsi que des réparations de tronçons sur les zones endommagées (cf Photo). Action A42 - SICSM Emissaire anse marette

Un investissement de 20 000 € HT a été nécessaire pour améliorer le niveau d'avancement satisfaisant signalé en 2014.

retour au sommaire





Action A4.2 - SICSM Emissaire anse marette

Action A.4.3. Extension STEP Gaigneron et transfert des effluents (ODYSSI)

Avancement 80 %

Cette opération connaît un retard dû essentiellement à une difficulté foncière rencontrée par ODYSSI. Si, la première tranche de travaux, consistant à la pose des canalisations d'assainissement (refoulement

et gravitaire) est quasiment achevée, les travaux de construction des postes de refoulement d'Acajou, de Mahault et de Petit Manoir devraient démarrer courant octobre 2015 pour s'achever au cours du 1^{er} semestre 2016.

A ce jour, près de 2,9 millions d'euros HT ont été payés sur cette opération dont plus de 340 k€ HT en 2014.

Action A.4.4. Etudes de filières d'assainissement pour Ducos, Rivière Salée et Saint-Esprit (SICSM)

Le SICSM a dû abandonner le projet de STEP intercommunal Ducos/Rivière Salée/Saint-Esprit pour des raisons financières et foncières. La collectivité a donc décidé de se pencher sur le fonctionnement des stations de ces trois communes précédemment citées.

Parmi les travaux de réhabilitation, sont actuellement en cours des opérations sur la STEP Petit-Fond (Saint-Esprit) qui porteront sa capacité à 5000 EH. La fin des travaux est prévue pour la fin 2015 ; ce qui nécessite un investissement de 3 500 000 €.

La STEP de Grand Case, qui avait subi des travaux de réhabilitation sur les zones endommagées (les prétraitements) en 2013, avait mobilisé un montant de 100 000 € pour ces travaux.

Une étude est actuellement en cours pour le basculement des effluents d'eaux usées de la STEP Pays-Noyé (Ducos) vers la STEP de Gaigneron (Le Lamentin). En effet, la STEP Pays-Noyé est vouée à être supprimée.

Le SICSM suite à son appel aux soutiens en 2014 a amorcé un virage significatif.



Action A.4.5. Améliorer performances épuratoires de la STEP de Pelletier (ODYSSI)

Avancement ______ 100 %

Les rendements épuratoire 2014 de la station d'épuration de Pelletier sont très satisfaisants :

			Rendement en %		
Station d'épuration	Commune	Equivalent Habitant	Mes	DCO	DB05
Pelletier	Le Lamentin	3 500	99	96	99

Il n'est pas envisagé pour le moment de compléter ce traitement par un traitement physico chimique du phosphore.

retour au sommaire

THÈME

A.5. Assainissement autonome

Action A.5.1. Groupe technique de réflexion et de recherche appliquée sur l'assainissement autonome

Avancement _____ 90 %

L'Office de l'eau (ODE) a succédé à l'ex-DSDS dans l'animation du groupe SATASPANC (Service d'Assistance Technique au SPANC) en janvier 2011.

Le but consiste à trouver des solutions communes aux problématiques administratives et difficultés techniques rencontrées par les professionnels, les particuliers et les collectivités dans ce domaine (dispositif ANC non adapté, sable ANC du DTU non disponible en Martinique, peu d'aides aux particuliers, etc.).

Depuis l'année 2010, l'ODE réalise des formations pour former les SPANC à la mission de contrôle (3 au total = contrôle du neuf, de l'ancien et de la vente). Par ailleurs, des formations sous forme de visioconférences avec l'Observatoire de l'eau : elles sont mises en place pour effectuer des veilles règlementaires.

Dans le cadre du SATASPANC, nous rencontrons également les concepteurs de dispositifs ANC (assainissement non collectif) agréés afin d'appréhender correctement le fonctionnement de ceux-ci ou encore demander des garanties supplémentaires pour l'adaptabilité du système.

Sur la période 2014-2015, les actions les plus marquantes dans le cadre du SATASPANC ont été :

• La finalisation d'un guide technique (réalisation interne ODE avec validation des SPANC) sur les filières dites classiques en ANC en complément des livrets ANC pour les particuliers. Ce guide est téléchargeable sur le site :

http://www.eaumartinique.fr/spip.php?article382&id_section=2

- Plusieurs formations/informations pour appréhender les nouveaux textes règlementaires et leur application dans la réalisation des contrôles ANC,
- La mise en commun d'une définition pour le terme «intermittence» qui apparaît dans les textes et permet de définir le type d'ANC en fonction de l'occupation dans le temps d'un habitat,
- La réalisation d'une formation complète de plombiers en ANC et raccordement en AC avec l'aide des SPANC pour l'acceuil des stagiaires (demandeurs d'emploi de formation plomberie),

Pour l'année 2016, l'ODE souhaite mettre en oeuvre des suivis *in situ* de dispositifs agréés pour établir leur réelle efficacité sur place. La proposition sera faite aux SPANC pour obtenir un avis adéquate sur la question.

Action A.5.2. Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome (Odyssi)

Avancement _______ 90 9

A

THÈME

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif d'ODYSSI intervient sur les 4 communes de la CACEM, tant pour le contrôle initial des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées, que pour celui des installations existantes.

Le récapitulatif des installations contrôlées par commune au 31 décembre 2014 est de 15 108 réparties de la façon suivante :

	SCHOELCHER	SAINT-JOSEPH	LAMENTIN	FORT DE FRANCE
Nombre total de contrôles	1 475	3 343	6 018	4 272
Dont réalisés en 2014	54	107	240	249
Conformité:				
- Réglementaire	64 dispositifs (4%)	179 dispositifs (5%)	635 dispositifs (11%)	292 dispositifs (7 %)
- Non-conforme	1 411 dispositifs (96%)	3 164 dispositifs (95 %)	5 383 dispositifs (89%)	3 980 dispositifs (93 %)

Les secteurs contrôlés pour lesquels ODYSSI a constaté des habitations dépourvues de filière de traitement et qui ont un impact direct sur la qualité de l'eau de la baie de Fort-de-France sont situés par exemple:

- le long de la rivière Case Navire;
- le long de la ravine partie basse de l'Enclos;
- en bordure de mer à Fond Bernier et Anse Collat;
- dans les quartiers Berges de Briand et Fond d'Or.

Des actions seront programmées en 2015/2016 pour contrôler et traiter avec l'aide des communes les habitations dépourvues de filière et qui ont des rejets directs dans le milieu superficiel.

Action A.5.3. Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome (SICSM)

Informations disponibles au par le SICSM.

Action A.5.4. Mettre aux normes les « points noirs »

Avancement _____ 10 %

Informations disponibles au SCISM...

retour au sommaire

THÈME B

Assainissement des eaux pluviales urbaines

B.1. Audits/réflexions préalables

Action B.1.1. Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales (ville de Schœlcher)

Avancement ______ 5 %

A ce stade du programme, une seule commune (Ville de Schœlcher) a entamé une procédure de zonage et de définition d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.

Le colloque sur la gestion des eaux pluviales organisé le 22 octobre 2015, a permis de faire le point sur les informations pertinentes utiles pour atteindre les objectifs réglementaires. Il est possible de s'attendre ultérieurement à une amélioration du taux de réalisation.

Action B.1.2. Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales

Avancement _____ 100 9

Suite à une demande générale du Bureau du comité de baie, un colloque sur la gestion des eaux pluviales a rassemblé les acteurs publics et les sociaux professionnels sur la gestion du risque d'inondations. Le message du colloque qui a été réalisé le 22 octobre 2015 est décliné par les lignes suivantes.

La gestion des eaux pluviales : une interpellation de tous

Avec la prise de conscience progressive des impacts des pollutions de temps de pluie sur les milieux aquatiques, la question du traitement et de la gestion durable des eaux pluviales est une préoccupation majeure au niveau des municipalités. Cette question est aujourd'hui d'autant plus prégnante avec les problématiques d'imperméabilisation de nos sols, et les risques d'inondation qui s'ensuivent, alors que se profile la loi GEMAPI, relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Les impacts des eaux pluviales sur la qualité des eaux douces et littorales, accrus par l'érosion des sols, ne cessent ainsi de s'amplifier : apport de sédiments et envasement de nos baies, dégradation des écosystèmes aquatiques par les micropolluants, perturbation des systèmes d'assainissement des eaux usées, etc.

Qu'en est-il exactement des obligations réglementaires relatives à l'assainissement des eaux pluviales? Comment réduire et maîtriser le ruissellement pluvial? Quels sont les outils financiers et techniques aujourd'hui disponibles?

Des leviers pour une gestion durable des eaux pluviales

Il s'agit ainsi d'accompagner les municipalités dans l'établissement de leur zonage d'assainissement des eaux pluviales, à intégrer dans leur PLU et dans l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales. Il s'agit également de proposer aux différents acteurs du territoire intéressés par la gestion des eaux pluviales des préconisations pour leur stockage et leur traitement pour les projets d'aménagements urbains.

Pour ce faire, après une présentation du contexte et des contraintes règlementaires, les leviers et outils disponibles sur les plans financier et technique seront détaillés, avec la présentation et la mise à disposition des guides et fiches techniques réalisés à cet effet (guides DEAL et outils réalisés dans le cadre du Contrat de Baie). Outre les témoignages reccuillis localement, les retours d'expériences hors territoire, avec l'expérimentation de Salagnac en Haïti ou encore le partage du regard expert de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, ont éclairé la réflexion collective, en offrant l'opportunité d'élargir les débats.

Tels sont les objectifs qui ont été fixés par les membres du comité de pilotage sur les eaux pluviales, qui se sont mobilisés sous l'égide du Contrat de la Baie de Fort-de-France, porté par la CACEM, pour concevoir cette journée de partage et d'échanges, organisée en étroite collaboration avec l'ODE.

Une nécessaire mobilisation commune

Dans un contexte de prorogation de deux années du Contrat de la Baie de Fort-de-France (2010-2015) et de mise en place d'autres démarches de territoire du nord au sud de l'île, il est important et urgent que tous se mobilisent, depuis les bassins versants, pour une meilleure gestion des eaux pluviale. Il s'agit d'un passage inéluctable pour poursuivre la reconquête qualitative de nos eaux et de nos écosystèmes aquatiques.

L'ensemble des maires de Martinique, ainsi que les élus référents et les agents territoriaux en charge des thématiques relatives à l'environnement, à l'aménagement, à l'urbanisme, sont ainsi conviés à échanger sur ce sujet délicat, jusqu'ici peu abordé sur notre territoire. Plus généralement, cette journée s'est adressée aux professionnels de l'eau et de l'aménagement : décideurs publics et privés, partenaires institutionnels, opérateurs et prestataires, monde associatif et communauté scientifique. La mobilisation de tous est requise. En dépend, la Martinique de demain.

B.2. Maîtrise des eaux pluviales

Action B.2.1. Travaux de maîtrise des eaux pluviales découlant des schémas directeurs d'assainissement pluvial

Avancement _____ 0%

Aucune action visant à la réalisation de travaux n'a été planifiée pour le moment. Dans cette action réside un enjeu économique majeur.

retour au sommaire

THÈME

B

THÈME C

Pollutions industrielles, artisanales et portuaires

C.1. Audits préalables

Action C.1.1. Groupe de travail sur les projets de zones d'activités

Avancement ______ 95 %

Objectif à atteindre : adhésion collective à une charte encadrant la requalification des Zones d'Activités anciennes.

L'action consiste en la signature d'une Charte en cours de finalisation, qui sera signée d'ici décembre 2015.

Les Zones d'Activités Economiques (ZAE) martiniquaises sont pour certaines dans un état critique. Le diagnostic des ZAE réalisé par la CCIM (2009-2010) a mis en lumière les besoins pour chacune d'entre elles mais également un besoin généralisé d'amélioration de la qualité environnementale sur ces zones

En vue d'une réhabilitation harmonisée, la CCIM et ses partenaires ont adhéré à l'association nationale PALME (reconnue pour le développement et la rénovation de parcs d'activités). A l'heure actuelle, une charte de requalification écrite en collaboration avec les différentes parties prenantes est sur le point d'être finalisée et co-signée d'ici décembre 2015.

En outre, deux zones d'activités sont visées comme prioritaires, pour des enjeux notamment de sécurité:

- la zone de La Jambette, du fait en particulier des inondations régulières qu'elle subit lors de fortes pluies :
- la zone de La Lézarde, enclavée et dont l'unique entrée/sortie ne saurait garantir l'évacuation correcte des personnes en cas d'incendie ou autre danger grave.

Le projet de requalification de la zone de La Jambette a bien avancé puisqu'une étude de faisabilité technico-économique a été commandée à un bureau d'études. Les points d'urgence ont été identifiés (reconstruction du pont, réfection du réseau d'assainissement, etc.).

Les prochaines étapes sont la validation du plan d'actions et le montage du financement.

Action C.1.2. Etude diagnostic préalable aux audits environnementaux (C1.3)

Avancement _____ 100 %

Objectif à atteindre: 50 entreprises impliquées

Information, sensibilisation des entreprises de façon continue

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) a mis en place des opérations de sensibilisation des entreprises. La 4e édition du forum QHSE (Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement), a été réalisée pour informer les entreprises soucieuses de leur exemplarité.

Auparavant réalisé sur 2 jours, le forum 2014 a eu lieu sur 3 jours, une de ces journées étant dédiée à la biodiversité. Un certain nombre d'entreprises étant implantées en bordure de mangroves, et d'autres développant un lien étroit entre leur activité et l'état de la biodiversité (entreprises touristiques notamment), il était important de leur rappeler l'importance de cette thématique et comment il est possible de l'intégrer dans une stratégie d'entreprise.

Lancement partenarial du Guide des Déchets

La CCIM et ses partenaires, la Région Martinique et l'ADEME régionale, ont lancé en 2014 un guide à destination des entreprises en vue de les accompagner pour une gestion optimale de leurs déchets. Ce guide rappelle la réglementation et les bonnes pratiques en la matière mais surtout fournit la liste des prestataires déchets sur le territoire par typologie de déchets.

Lancement partenarial de la Bourse aux Déchets

La CCIM et ses partenaires, la Région Martinique, l'ADEME et l'Association Entreprises et Environnement ont également produit une plateforme où les entreprises peuvent proposer à la vente ou au don des déchets présentant une valeur marchande, pour du réemploi par exemple, à d'autres entreprises.

Pré-diagnostics Déchets

En partenariat avec l'ADEME, la CCIM a recruté un conseiller d'entreprise spécialisé en Environnement et Déchets. Celui a réalisé, sur l'année 2014, plus de 40 pré-diagnostics déchets en entreprise. L'objectif de ces études terrains est simple : identifier les failles dans la gestion des déchets de chaque entreprise et l'assister dans la mise en place d'un système conforme et plus efficace.

Action C.1.3. Audits environnementaux sur les sites d'activités industrielles, artisanales et commerciales

Avancement ______ 80 %

La CCIM a remis aux partenaires du Contrat de Baie les résultats de son audit sur les Zones d'Activités en 2013. A ce jour, les zones prioritaires étant La Jambette et La Lézarde, aucun autre audit environnemental n'est prévu sur d'autres zones. Le taux d'avancement de cette action atteint 80 %, ne pourra être renforcé compte-tenu de ce périmètre.

retour au sommaire

THÈME

Néanmoins, la CCIM continue d'accompagner les zones sur les thématiques environnementales. En effet, un projet favorable à la gestion des déchets des entreprises sur la Zone d'Activités du Bac à Trinité est lancé sur le moyen terme.

Sur le territoire du Contrat de Baie, il est également prévu une opération de ce même type sur la Zone de Manhity. Cette action est encore néanmoins au stade du développement de projet.

Action C.1.4. Audits environnementaux des activités portuaires

Avancement _____ **30** %

Le point portant sur les orientations choisies par le maître d'ouvrage, le GPMM (Grand Port Maritime de Martinique), sont présentées en annexes à ce présent document.

C.2. Industrie / artisanat

Action C.2.1. Conventions de rejet entre les industries et artisans et les collectivités

Avancement 40 %

Les conventions élaborées fixent les paramètres techniques et notamment les caractéristiques quantitatives et qualitatives que doivent présenter les effluents pour être admis et les modalités de surveillance et de contrôle des effluents rejetés. La convention présente l'intérêt de préciser les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'autorisation de déversement, de garantir une meilleure sécurité environnementale pour le milieu récepteur et de renforcer la relation de confiance entre les différents acteurs.

En 2014, les conventions établies entre ODYSSI, la CACEM et les tiers sont au nombre de 8 dont 2 sont en phase finale de contractualisation:

- Clinique Saint Paul;
- Hôpital de Mangot Vulcin;
- Prochimie (sites de Rivière Roche et Palmiste);
- Distillerie Dillon;
- L'abattoir départemental;
- Martinique Viande;
- Carrefour Cluny (en finalisation);
- Carrefour Dillon (en finalisation).

Le nombre d'établissements sur la CACEM qui rentre dans le champ de cette convention est estimé à 200. Bien souvent le point de blocage dans l'élaboration des conventions est l'absence de retour sur les modes opératoires mis en œuvre par les établissements pour traiter leur pollution.

THÈME

De nombreuses démarches sont en cours pour finaliser des conventions avec les établissements suivants:

- Auto GM;
- · Carrefour Place d'Armes;
- Centre Auto:
- Centre Commercial du Rond-Point ;
- Centre Emma Ventura:
- CHU la Meynard;
- Clinique Sainte- Marie;
- Cours Perrinon;
- Géant Batelière;
- Hôpital Clarac;
- Imprimerie Berger Bellepage;
- Imprimerie FranceFrance- Antilles;
- La Galléria;
- Métal Dom;
- MFME;
- Piment (Groupe DATEX);
- Roto Diffusion;
- Seignerie;
- SIDREP (recyclage de plastique).

Parallèlement, une soixantaine de contrats de vidange et de maintenance de « bacs à graisse » ont été contractualisés en 2014.



31